

AIDE JEUNE – Accès à la qualification instructeur

Le dispositif d'aide au passage de la qualification instructeur permet à un jeune pilote de bénéficier d'une aide financière dont le montant est défini par la Fédération à l'issue de l'étude de sa candidature.

Conditions pour prétendre à l'aide :

- Avoir moins de 30 ans au 31 décembre 2026 ;
- Justifier d'une expérience totale conforme aux exigences applicables à la classe d'ULM concernée
- Promouvoir la Fédération et respecter ses valeurs.

Si je suis sélectionné, je m'engage à :

- Fournir à la Fédération des contenus vidéo* ou écrits** libres d'utilisation sur le déroulé de la formation, au moins trois (début, milieu et fin de formation) ;
- Être présent, si possible, à l'Assemblée Générale de la FFPLUM (un week-end au cours des mois de mars ou avril) pour partager mon expérience ;
- Terminer ma formation ;
- Exercer une activité d'instructeur pendant au moins 3 ans ou former au minimum 3 élèves dans un club au cours des deux années suivant l'obtention de la qualification instructeur.

Si ces engagements ne sont pas respectés, la Fédération se réserve le droit de demander le remboursement intégral des aides attribuées.

* durée minimale : 1 min 30 ** environ 400 mots*

Objectifs de l'aide :

- Favoriser l'accès des jeunes pilotes de la fédération aux formations qualifiantes.
- Obtenir la qualification d'instructeur.
- Prendre part à la vie associative de son club
- Contribuer à la formation des futurs pilotes d'ULM de demain
- Diversifier ses expériences ;
- Transmettre sa passion.

→ Déroulé de l'aide

- Je me renseigne sur une structure permettant de suivre la formation et demande un devis ;
- J'adresse ma candidature, accompagnée d'une lettre de motivation, à l'adresse suivante : ffplum@ffplum.org, avec pour objet : Aides Instruction jeunes, avant le 31 décembre 2026,
- Je reçois la réponse de la Fédération ainsi que le montant de l'aide attribuée ;
- Je débute ma formation instructeur ;
- Je réalise au fur et à mesure des contenus (vidéo ou écrit) et les transmets à la Fédération ;
- Je participe aux événements fédéraux
- Dès l'obtention de ma qualification d'instructeur, je transmets à la fédération une copie de mon brevet afin de finaliser mon dossier ;
- La structure ayant assuré la formation reçoit la bourse du montant préalablement déterminé.

→ Présentation de la motivation

Le candidat est libre de choisir le format de présentation de sa motivation. Il peut s'agir d'une lettre de motivation, d'une vidéo de présentation ou de tout autre support qu'il juge pertinent.



Les éléments à y intégrer sont notamment :

- Une présentation du candidat (âge, classe pratiquée, structure de rattachement, nombre d'heures de vol, ancienneté de pratique, etc.) ;
- Les motivations pour devenir instructeur.

Le candidat peut également, s'il le souhaite (sans que cela constitue un critère de sélection), répondre à la question subsidiaire suivante :

- Comment dynamiser la pratique chez les jeunes et leur donner envie de pratiquer l'ULM ?

→ Sur quels critères sélectionnons-nous les candidats ?

- La motivation du candidat ;
- Son engagement associatif ;
- Son envie de partager l'expérience de sa formation afin de susciter des vocations et de donner envie à d'autres jeunes de s'engager dans cette voie.